

CHARTRE SECONDE VIE

1 Le dépôt vente Seconde Vie a pour but de permettre aux particuliers de **déposer** ou d'**acheter** du **matériel d'occasion**.

2 Les magasins CHULLANKA décident de prendre ou de refuser le matériel et **fixent un prix en accord avec le déposant**. Les articles doivent être en parfait état de fonctionnement et propres.

3 Nous reprenons uniquement des **articles de moins de 5 ans** des marques vendues dans nos magasins. Quand cela est possible, et si vous le souhaitez, vous pouvez aussi les faire remettre en état dans nos ateliers afin de leur **donner une seconde vie de sportif** !

4 Si l'article est vendu, le déposant est prévenu par le magasin qu'**un avoir du montant correspondant est crédité sur son compte**. Le magasin ne prend pas de commission sur la vente. Cet avoir est valable 1 an et utilisable en une ou plusieurs fois. Cet avoir ne peut pas être utilisé sur le site internet.

5 Si le matériel n'est pas vendu au bout de 6 mois, le magasin CHULLANKA vous contactera pour le récupérer. Au bout d'un an sans nouvelles, **le matériel sera donné à une association caritative**.

6 Les articles du dépôt-vente **ne sont en aucun cas garantis par les magasins Chullanka**.

7 Les articles ne sont **ni échangeables ni repris**.

8 Le déposant doit **fournir une pièce d'identité** et **créer une fiche client complète** en acceptant de recevoir les informations afférentes.

9 Certains articles ne peuvent être acceptés, comme par exemple :

- Équipements de Protection Individuelle (casques, cordes, baudriers, mousquetons, harnais, etc.)
- Produits périssables, alimentation
- Librairie, topos, cartes
- Marques absentes chez Chullanka
- Vélos en 26 pouces
- Sous-vêtements

Liste non exhaustive d'articles non acceptés.

Rappel : les équipes se réservent le droit de refuser tout produit ne répondant pas à nos critères de sélection.